



Présentation de l'information sur les facteurs ESG : au-delà du point de bascule

Cinq principaux éléments à retenir pour les dirigeants et les administrateurs de grandes sociétés canadiennes au sujet de l'information financière liée au développement durable

Le monde évolue vite.

Et à toute vitesse. Au cours des six derniers mois seulement, un grand nombre d'organismes de réglementation et de normalisation, incluant les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), la Securities and Exchange Commission (SEC) et le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité, pour ne nommer que ceux-là, ont émis des recommandations distinctes concernant la présentation de l'information sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Malgré un certain chevauchement entre les documents, des disparités rendent difficile le suivi de l'information, même pour les lecteurs qui ont eu le temps de parcourir les centaines de pages de recommandations. Pour faciliter les choses, nous avons résumé cinq importants éléments à retenir que les dirigeants et les administrateurs de grandes sociétés canadiennes devraient connaître, de même que les mesures à prendre.

De nombreux organismes de réglementation ont émis des recommandations concernant la présentation de l'information sur les facteurs ESG, rendant plus difficile la compréhension des subtilités.

1

La présentation de l'information est plus une révolution qu'une évolution.

En 1494, Luca Pacioli a créé le concept de comptabilité en partie double. La véritable ingéniosité de ce système comptable ne tenait pas tant aux rapports produits qu'aux changements qui en ont résulté dans le processus décisionnel commercial. Soudain, la rentabilité et les rendements économiques pouvaient aisément être pris en considération dans les évaluations des investissements, les marchés à percer (ou à éviter), les fournisseurs et ainsi de suite. On peut faire de nombreux parallèles entre cette époque et maintenant, à un moment où le capitalisme des parties prenantes redéfinit la raison d'être des activités commerciales. Les liquidités ne sont plus l'unique pivot. Ainsi la rentabilité est maintenant mesurée à l'aune de la résilience à long terme, c.-à-d. qu'elle est quantifiée en fonction du degré d'intégration des humains, de la planète et de la prospérité dans la stratégie d'une entreprise, son modèle d'affaires et son mode de gestion des risques. Ce contexte importe pour deux raisons. D'abord, cela suppose que la présentation de l'information est un moyen (pour prendre de meilleures décisions internes et externes) plutôt qu'une fin en soi. Ensuite, cela donne à penser que la rentabilité (présentation de l'information financière) et la résilience à long terme (production de rapports sur les facteurs ESG) seront inextricablement liées.

2

Si vous croyez que cela ne vous concerne pas, détrompez-vous.

De nombreuses raisons pourraient inciter les entreprises à penser que les rapports sur les facteurs ESG ne les concernent pas (du moins, pas encore). Parce que ce sont des sociétés fermées. Ou des sociétés ouvertes, mais seulement au Canada où les recommandations sont peut-être moins onéreuses que partout ailleurs. La présentation de l'information sur les facteurs ESG ne vise pas qu'une entité : la chaîne de valeur entière est prise en compte. C'est pourquoi il est utile de considérer ce qui suit :

- Les exigences de déclaration imposées aux grands clients et fournisseurs et l'information qu'ils pourraient nécessiter de vous.
- Les sources du capital et le fait que certains investisseurs et prêteurs ont déjà fait savoir qu'ils n'investiraient pas sans avoir obtenu l'information recommandée par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) et le Conseil des normes comptables de durabilité (SASB) ou d'autres divulgations – même aujourd'hui.
- Les interactions potentielles avec la production des rapports financiers ; tests de dépréciation de l'actif ou autres aspects nécessitant des estimations prévisionnelles davantage sensibles aux facteurs ESG.

3

Même l'information facultative doit être dûment communiquée.

L'un des plus grands risques à l'heure actuelle est le phénomène dit d'écoblanchiment, qui consiste à faire des allégations quant au caractère écologique des produits ou des activités d'une entreprise, qui se révèlent ultérieurement exagérées ou trompeuses. La récente répression de la SEC contre les fonds et les conseillers qui se font passer pour des entités axées sur les facteurs ESG nous donne un aperçu de l'avenir. Bien que les allégations de certaines entreprises puissent être mal intentionnées, une grande partie du problème réside dans le fait que les lignes directrices sur les facteurs ESG évoluent rapidement et que les règlements, les définitions et divers autres éléments n'ont pas encore été uniformisés. Les entreprises qui ont la volonté (ou l'obligation) de présenter de l'information sur les facteurs ESG devraient être convaincues de la nécessité de traiter cette question avec la même rigueur et la même gouvernance que la présentation de l'information financière, surtout si elle est susceptible d'influer sur les décisions des parties prenantes.

Il convient de garder à l'esprit que la production de rapports externes n'est qu'une des raisons pour lesquelles cette information est assujettie à des contrôles, une gouvernance et des audits internes. Il faut également faire confiance à l'information utilisée pour soutenir les décisions au sein de l'entreprise. Actuellement, certains organismes de réglementation ne recommandent qu'une certification (négative) limitée ou des approches échelonnées dans le temps, mais le besoin de confiance peut amener certains intervenants à réclamer une certification plus tôt.

Des décisions appuyant un engagement pour les facteurs ESG aideront votre entreprise à prospérer.

4

Le changement sera rapide.

Les mises en œuvre à grande échelle prennent beaucoup de temps. Elles nécessitent des évaluations initiales des lacunes, la détermination des sources des données, l'établissement de modèles, d'une stratégie, de processus, de systèmes et des plans pour la présentation de l'information, la dotation, la formation, l'exécution de tests, la communication, etc. Cela représente un travail colossal, d'autant plus que plusieurs recommandations pointent vers la production de rapports dès l'an prochain. Les échéanciers définitifs pourraient être plus longs, mais rappelons-nous que les transitions passées comme l'adoption des IFRS ont exigé dans de nombreux cas trois ans ou plus.

Il y a trois mesures que chaque entreprise devrait prendre aujourd'hui.

Les entreprises doivent, comme le dit le vieux proverbe, planifier le travail et ensuite travailler le plan. Étant donné que les exigences préconisées seront différentes des exigences actuelles, cela s'applique même aux entreprises qui ont déjà des équipes de développement durable et qui produisent des rapports. Il y a quelques étapes clés :

1. Évaluer les besoins des parties prenantes et déterminer la situation souhaitée :

- Identifier les principales parties prenantes (investisseurs, prêteurs, clients, fournisseurs, organismes de réglementation, etc.)
- Déterminer toutes les exigences qui pourraient être applicables si l'entreprise exerçait des activités dans plusieurs territoires (p. ex. des filiales étrangères)
- Comprendre comment les facteurs ESG influenceront sur le processus décisionnel et l'information qui pourrait être nécessaire
- Définir une situation future idéale (c.-à-d. la destination de votre entreprise) en tenant compte de l'objectif de la production de rapports sur les facteurs ESG de l'entité (p. ex. assurer strictement la conformité, se hisser dans une classe à part ou tout objectif intermédiaire).

2. Effectuer une évaluation des lacunes et un plan de mise en œuvre comprenant :

- les principales activités (p. ex. déterminer les sources des données, établir des modèles de mesure, de processus, d'une gouvernance, de systèmes, de contrôles internes, etc.)
- les noms des représentants des parties prenantes dans tous les secteurs concernés de l'organisation
- des échéanciers tenant compte à la fois de la mise en service obligatoire de la production des rapports et des tests et de la validation préalables qui seront nécessaires.

3. Clarifier les besoins à court terme et les aspects susceptibles d'évoluer, pour décider par où commencer, quoi surveiller et à quelle fréquence, et se préparer à se réorienter dès que les choses évoluent.

Personnes-ressources

Nura Taef

Associée | Audit et Services-conseils en audit
Coleader | Services-conseils en information ESG

416-874-3324

ntaef@deloitte.ca

Chris Wood

Associé | Audit et Services-conseils en audit
Coleader | Services-conseils en information ESG

416-354-0602

chrwood@deloitte.ca

Livia Arrigoni

Associée | Audit et Services-conseils en audit
Coleader | Services-conseils en information ESG

514-393-6773

larrigoni@deloitte.ca